

U.D.A.F de Lot et Garonne

7, rue Roger Johan - BP 219
47006 AGEN Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Exercice clos le 31 décembre 2019
U.D.A.F de Lot et Garonne
Ce rapport contient 23 pages



Bordeaux, 14 septembre 2020

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LOT ET GARONNE relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



W

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Votre association bénéficie de subventions d'exploitation publiques pour un montant de 1 260 045 euros comme indiqué au compte de résultat à la page 4 des comptes annuels. Nos travaux ont notamment porté sur le respect des dispositions relatives à leur traitement, ainsi que, la conformité de leur utilisation.

Au titre de son activité principale de protection juridique des majeurs, votre association gère des fonds pour le compte de tiers, d'un montant de 59 898 335 euros à la date du 11 mars 2020 tels que décrits à la page 5 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier l'exactitude de l'information mentionnée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier arrêté le 11 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

W



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

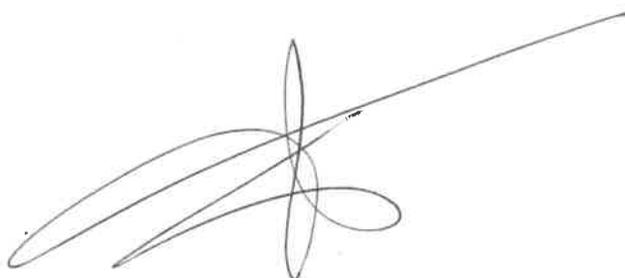
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

W



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux Comptes
AUCENTUR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	356 530	356 530
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 000 826	999 537
Report à nouveau	397 984	522 312
RESULTAT DE L'EXERCICE	-98 373	18 755
Subventions d'investissement	1 401 073	1 488 176
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	3 058 041	3 385 310
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	256 301	114 507
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	256 301	114 507
Provisions pour risques	16 460	
Provisions pour charges	769 028	774 157
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	785 488	774 157
Fonds dédiés sur subventions	79 470	67 857
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEBIES	79 470	67 857
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	712 050	809 520
Découverts et concours bancaires		374
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	712 050	809 894
Emprunts et dettes financières diverses	17 191	15 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 231	2 231
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 529	286 822
Dettes fiscales et sociales	992 498	957 306
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 145	13 546
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		53 160
DETTES	2 053 644	2 138 858
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	6 232 945	6 480 690

Bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	144 445	130 877	13 568	31 334
Immobilisations corporelles				
Terrains	106 714		106 714	107 671
Constructions	5 576 669	3 258 004	2 318 665	2 527 136
Installations techniques, matériel et outillage	277 818	243 030	34 788	39 992
Autres immobilisations corporelles	1 257 211	1 119 994	137 216	162 689
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 098		1 098	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	1 015		1 015	1 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 230		4 230	4 839
ACTIF IMMOBILISE	7 369 200	4 751 904	2 617 295	2 874 660
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	1			
Produits intermédiaires et finis	1			
Marchandises	2 346		2 346	2 282
Avances et acomptes versés sur commandes	1 080		1 080	3 284
Créances				
Usagers et comptes rattachés	194 586	4 354	190 232	428 845
Autres créances	484 740		484 740	379 403
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 919 119		2 919 119	2 779 597
Charges constatées d'avance	18 132		18 132	12 618
ACTIF CIRCULANT	3 620 004	4 354	3 615 650	3 606 029
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	10 989 203	4 756 258	6 232 945	6 480 690

Compte de résultat

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	5 346 517	5 230 984
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 260 045	1 335 493
Reprises et Transferts de charge	173 916	136 245
Cotisations		
Autres produits	474 586	383 832
Produits d'exploitation	7 255 065	7 086 554
Achats de marchandises	12 315	12 558
Variation de stock de marchandises	-64	90
Achats de matières premières		482
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 538 639	1 407 899
Impôts et taxes	487 613	346 653
Salaires et Traitements	3 692 600	3 617 571
Charges sociales	1 177 290	1 407 412
Amortissements et provisions	463 349	387 146
Autres charges	34 494	36 937
Charges d'exploitation	7 406 235	7 216 745
RESULTAT D'EXPLOITATION	-151 171	-130 191
Opérations faites en commun		
Produits financiers	5 352	7 481
Charges financières	19 451	23 675
Résultat financier	-14 098	-16 194
RESULTAT COURANT	-165 269	-146 386
Produits exceptionnels	116 439	239 196
Charges exceptionnelles	37 930	61 764
Résultat exceptionnel	78 509	177 432
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	9 776	28 032
Engagements à réaliser	21 389	40 324
EXCEDENT OU DEFICIT	-98 373	18 755

Crise sanitaire

Compte tenu de l'absence d'alerte mondiale par l'OMS au 31/12/2019, les comptes arrêtés à cette date n'ont pas lieu de faire l'objet d'ajustements particuliers liés à la crise du COVID 19.

Si, les baisses d'activités liées au confinement et à l'interruption ou au ralentissement des chaînes d'approvisionnement, ont engendré pour notre société des conséquences financières au cours de l'année 2020, celles-ci n'entraînent pas au jour d'arrêtés des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation.

Autres éléments significatifs

* Pôle petite Enfance – Activité crèche

L'association a développé depuis le début de l'exercice 2006 une activité "crèche" avec les crèches KIRIKOU, YAKARI (ouverture le 3/01/2011), BISOUNOURS (ouverture le 1/01/2011) et la Boîte à Doudous dont la gestion a été reprise à partir du 1er janvier 2018.

Vous trouverez ci-après un bilan et compte de résultat simplifié des quatre crèches.

Il convient de noter que suite à l'audit réalisé avec ORCOM sur les clés de répartition des charges indirectes, l'impact de cette nouvelle répartition est de 153 K€ sur le résultat des crèches, ce qui explique le déficit de 194 K€ pour le pôle petite enfance.

L'activité des crèches est fortement impactée par la crise du COVID 19 avec un nombre d'heures réalisées à fin mai 2020 de 67 130 contre 116 498 heures à la même date en 2019. Ce qui représente 58 % de l'activité de 2019. Il faut espérer une reprise d'activité durable sur ce pôle au second semestre 2020.

* Pôle Protection Juridique – Service MJPM

Fonds gérés

Les fonds gérés par l'association au titre de son activité principale s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à 59 898 335,06 euros pour le Service de Protection des Majeurs selon l'extraction du logiciel Unit réalisée le 11 mars 2020.

Si l'association avait comptabilisé ces fonds, l'actif du bilan (disponibilités) et le passif du bilan (autres dettes) auraient été majorés de ce montant.

* Pôle Logement

Le service Famille Gouvernante a été créé le 1er juillet 2019.

Le service GEM (Groupe d'Entraide Mutuel) a quant à lui cessé son activité au sein de l'UDAF 47 en date du 28 février 2019.

* Acquisition immobilière

L'UDAF 47 a acquis par acte notarié du 28 novembre 2019 un immeuble sis 11 rue Pelletan à Fumel. Cette acquisition permettra à l'UDAF 47 d'étendre son champ d'action au Nord du département.

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE ET BILAN SIMPLIFIE DE L'ACTIVITE CRECHE

CHARGES	2019			2018			2019			2018		
	KIRIKOU	YAKARI	BISOUNOURS	BAD	TOTAL	PRODUITS	KIRIKOU	YAKARI	BISOUNOURS	BAD	TOTAL	
Autres achats et charges externes	140 956	150 007	98 940	35 906	425 808	383 106 Prestations	715 680	753 758	369 430	176 030	2 014 899	
Impôts et taxes	70 462	68 278	41 107	21 461	201 307	133 621 Subventions	171 000	171 000	141 400	80 000	563 400	
Charges de personnel	758 896	718 446	428 126	247 116	2 152 583	2 071 377 Autres produits	48 572	49 235	38 301	12 860	148 968	
Dotations aux amort. et prov.	56 530	109 822	25 601	2 922	194 875	219 694						
Autres charges de gestion	2 249	321	397	324	3 291	1 414						
Charges financières	1 183	6 411	88	39	7 721	10 316 Produits financiers	2 872	1 754	28	8	4 663	
Charges exceptionnelles	320	6 043	17 721	957	25 041	8 682 Produits exceptionnels	20 417	52 815	11 064	145	84 441	
Excédent de l'exercice					0	35 759	72 054	30 767	51 755	39 681	194 256	
TOTAL	1 030 595	1 059 329	611 979	308 724	3 010 627	2 863 969	1 030 595	1 059 329	611 979	308 724	3 010 627	

ACTIF	2019			2018			2019			2018		
	KIRIKOU	YAKARI	BISOUNOURS	BAD	TOTAL	PASSIF	KIRIKOU	YAKARI	BISOUNOURS	BAD	TOTAL	
Immobilisations nettes	383 179	1 108 464	20 786	3 644	1 516 072	Fonds propres	796 076	1 075 931	-50 490	-69 693	1 751 824	
Stock et créances	163 311	109 385	79 896	62 574	415 166	Prov. risques et charges	61 887	51 292	66 935	19 531	199 645	
Disponibilités	646 393	444 559	141 346	119 026	1 351 324	Emprunts et dettes fin.	78 679	270 351	67 688	131 500	548 219	
Charges d'avance	750	4 541	323	293	5 907	Autres dettes	151 505	154 162	70 852	43 940	420 459	
Compte de liaison Udaf						0	105 486	115 213	87 366	60 258	368 323	
TOTAL	1 193 632	1 666 949	242 351	185 537	3 288 469	3 789 607	1 193 632	1 666 949	242 351	185 537	3 288 469	

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/06/2020 par le Conseil d'Administration.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur privé social et médico-social (M22 BIS).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 7 à 30 ans

* Agencements des constructions : 6 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Par décision en date du 12 février 2020, le Conseil d'Etat a annulé partiellement le décret n°2018-767 du 31 août 2018 réformant la participation financière des personnes protégées, contre lequel l'interfédération pour la protection juridique des majeurs avait déposé un recours en annulation fin 2018.

Cette décision préserve les personnes protégées bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) de l'augmentation de la participation financière à leur mesure de protection.

L'Etat assume 100% des remboursements des trop-perçus en procédant par une enveloppe supplémentaire qui sera allouée à chaque DDCS.

Ainsi l'Etat ne touche pas aux éventuels excédents des services. Les comptes administratifs 2018 et 2019 ne seront pas impactés par ces modalités et n'ont donc pas à être modifiés.

Par la suite, l'Etat prévoit une augmentation des participations des personnes protégées sur les tranches supérieures.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 445			144 445
Immobilisations incorporelles	144 445			144 445
– Terrains	107 671		957	106 714
– Constructions sur sol propre	4 464 191	10	3 030	4 461 171
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 089 158	51 507	25 168	1 115 498
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 969	11 284	35 435	277 818
– Installations générales, agencements aménagement divers	395 409	17 619	2 325	410 703
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	837 096	12 990	3 578	846 508
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		1 098		1 098
Immobilisations corporelles	7 195 494	94 508	70 492	7 219 510
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	1 000	15		1 015
– Prêts et autres immobilisations financières	4 839	714	1 323	4 230
Immobilisations financières	5 839	729	1 323	5 245
ACTIF IMMOBILISE	7 345 777	95 237	71 815	7 369 200

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- les travaux de rénovation du siège : 48 808 euros (peintures, éclairage, revêtement de sols)
- agencements pour la famille gouvernante : 5 974 euros
- agencements pour les crèches : 15 709 euros
- du mobilier de bureau : 6 196 euros.

Immobilisations corporelles

Le total des principales acquisitions détaillé précédemment s'élève à 76,7 K€ pour un total d'acquisitions d'immobilisations corporelles de 94,5 K€ sur la période, dont 1,9 K€ de reclassement de poste à poste.

Les sorties d'un montant total de 70,5 K€, dont 1,9 K€ de reclassement de poste à poste, concernent principalement des mises au rebut sur la période.

Les immobilisations de l'association comprennent des constructions sur sol propre d'une valeur brute de 4 461 K€ relatives :

- au siège social 7 rue Roger Johan pour 576 K€,
- aux bâtiments des crèches pour 2 925 K€,
- au bâtiment du Trenque pour 402,5 K€,
- au bâtiment de Marmande pour 557 K€

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 111	17 766		130 877
Immobilisations incorporelles	113 111	17 766		130 877
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	2 172 527	196 336	2 502	2 366 361
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	853 686	62 170	24 214	891 643
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	261 977	16 058	35 005	243 030
– Installations générales, agencements aménagements divers	311 697	21 745	2 325	331 117
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	758 119	34 335	3 576	788 878
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 358 006	330 644	67 622	4 621 028
ACTIF IMMOBILISE	4 471 117	348 409	67 622	4 751 904

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 230		4 230
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	194 586	194 586	
Autres	484 740	484 740	
Charges constatées d'avance	18 132	18 132	
Total	701 688	697 459	4 230
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances clients et comptes rattachés d'un montant de 195 K€ comprennent principalement :

- les créances clients pour 160 K€ (88 K€ pour l'activité crèches, 33 K€ pour le pôle logement, 28 K€ pour le service enquêtes et 11 K€ pour les autres services),
- des clients douteux pour 4 K€,
- des factures enquêtes à établir pour 30 K€.

Les autres créances d'un montant de 485 K€ sont composées principalement :

- les factures à établir des crèches pour 294 K€,
- diverses subventions à recevoir pour 63 K€ pour les services hors crèches,
- les remboursements de formations par l'OPCA pour 22 K€,
- la PS médiation familiale et CLAS pour 75 K€,
- des remboursements d'organismes sociaux pour 17 K€,
- divers produits à recevoir pour 14 K€.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**Produits à recevoir**

	Montant
Factures à établir – organismes	30 422
Frs-avoir à recevoir	9 146
Charges sociales – produits à recev	16 710
Produits à recevoir	436 381
Produits à recevoir sur formations	22 412
Total	515 071

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		16 460			16 460
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	774 157	94 125	99 254		769 028
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	774 157	110 585	99 254		785 488
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		110 585	99 254		
Financières					
Exceptionnelles					

Les provisions pour indemnités de fin de carrière figurent au passif du bilan pour un montant à la clôture de 769 028 euros composé de :

- Sections hors tutelle : 311 235 euros (dont 185 226 euros au titre des activités "crèche")
- Sections sous tutelle (SPM et MJAGBF) : 457 793 euros dont engagement à 5 ans de 152 879 euros.

Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetés (IAS 19) en tenant compte des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation (taux Iboxx à 10 ans) de 0,76 % ;
- Données variables : taux d'inflation, turn over, table de mortalité, sexe, ... ;
- Départ à l'âge de 62 ans

Les indemnités chiffrées incluent les charges sociales correspondantes.

Cette méthode s'applique pour la première fois cette année sur la section "crèches" et génère une reprise de provision de 99 254 euros.

Les provisions pour risques d'un montant de 16 K€ concerne deux litiges prud'homaux en cours

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	135 841			135 841
Legs et donations				
Subventions affectées	220 689			220 689
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	356 530			356 530
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	999 537	1 289		1 000 826
Report à Nouveau	522 312	48 767	173 095	397 984
Résultat de l'exercice	18 755		117 127	-98 373
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	114 507	141 794		256 301
Subventions d'investissement	1 488 176	996	88 098	1 401 073
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	3 499 817	192 846	378 320	3 314 343

Les variations des réserves correspondent à l'affectation d'une quote part du résultat bénéficiaire DPF concernant l'exercice 2017 pour 1 289 €.

Les variations du compte Report à Nouveau comprennent :

- une hausse de 49 K€ relative à l'affectation des résultats bénéficiaires par l'ensemble des services de l'Udaf sans les crèches ainsi que les crèches Kirikou, Yakari et Bisounours,
- une diminution de 173 K€ relative :
 - au déficit de Boite à doudous pour 30 K€,
- le reclassement des résultats administratifs des services DPF et PJM de l'année 2017 pour 67,9 K€ en excédent affectés au financement de mesures d'exploitation, et pour 73,9 K€ en excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation.

Les variations des subventions d'investissement comprennent :

- une augmentation de 996 € de nouvelles subventions

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

– une diminution de 88 K€ relative aux quote-part de subventions reprises en résultat

Les subventions d'investissement d'un montant net de 1 401 K€ concernent les biens suivants :

- le siège social pour 137 K€,
- la crèche Kirikou pour 276,8 K€
- la crèche Yakari pour 985,7 K€
- la crèche Bisounours pour 1,6 K€

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	712 050	55 966	180 490	475 594
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	17 191	17 191		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 529	307 529		
Dettes fiscales et sociales	992 498	992 498		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 145	22 145		
Produits constatés d'avance				
Total	2 051 413	1 395 329	180 490	475 594
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	97 470			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs–factures non parvenues	60 449
Frs–factures non parvenues crèches	30 604
Intérêts courus sur emprunts	5 318
Provision congés à payer	434 096
Autres frais personnel à payer	12 805
Charges sociales s/congés à payer	133 292
Organisme sociaux charges à payer	78 085
Provision charges sur congés payés	48 956
Charg autres frais personnel à paye	3 217
Etat, charges a payer	2 579
Clients – avoirs à établir	1 270
Charges a payer	521
Total	811 190

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 132		
Total	18 132		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**Chiffre d'affaires et ressources****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/12/2019
Produits d'activité Pôle Logement	432 201
Produits d'activité Pôle Famille	2 006 667
Produits d'activité Pôle Judiciaire et Social	2 773 477
Produits d'activité Pôle Maison pour les Familles	134 173
TOTAL	5 346 517

Charges et produits d'exploitation et financiers**Subventions d'exploitation**

Le tableau de suivi des fonds dédiés comprend des crédits non reconductibles obtenus en 2017 et 2018 pour le service de protection juridique des majeurs restants à engager à hauteur de 44 K€ et des fonds dédiés attribués en 2019 et restant à engager pour 21 K€.

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
CNR 2017	13 139	13 139	9 776		3 363
CNR 2018	40 324	40 324			40 324
Fonds dédiés 2019				21 389	21 389
Tutelle	14 394	14 394			14 394
Total	67 857	67 857	9 776	21 389	79 470

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	292	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	958	
Autres charges	29 028	
Produits des cessions d'éléments d'actif		350
Subventions d'investissement virées au résultat		88 098
Autres produits		27 991
TOTAL	30 278	116 439

Les autres charges exceptionnelles d'un montant de 29 K€ comprennent principalement des charges exceptionnelles liées aux charges de personnel pour 14 K€ et des honoraires d'architecte engagés en 2018 pour 11 K€ concernant la crèche BISOUNOURS pour un projet retiré par l'agglomération d'Agen début 2019.

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	98 373	
Résultat 2019 service PJM		43 862
Résultat 2019 service DPF		27 390
Part du résultat sur gestion conventionnée		71 252
Part du résultat sur gestion libre	169 625	

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 151 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	5	9	14	14
Employés	14	134	148	136
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi		1	1	1
Total	19	144	163	151

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Capital garanti sur emprunts	78 045
Autres engagements donnés	78 045
Total	78 045

Le montant des engagements donnés correspond aux sûretés réelles contractées pour l'emprunt de la crèche KIRIKOU souscrit auprès de la CAF. Ce montant correspond au capital restant dû au 31 décembre 2019.